



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Jeudi 13 février 2025

COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Victime d'une tentative de fraude aux fausses factures, la Mairie de Saint-Ouen porte plainte.

Le Maire de Saint-Ouen a déposé plainte en signalant des irrégularités au procureur de la République, conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale.

Grâce à son système d'alerte antifraude et de prévention des risques mis en place par la mairie dès 2020, des agents municipaux des services financiers ont pu repérer puis bloquer des factures manifestement litigieuses. C'est une fraude de près 700 000 Euros qui a été ainsi empêchée.

Depuis l'installation de l'équipe municipale, une politique rigoureuse a été mise en place pour prévenir tous les risques de cette nature : une cartographie des risques a été réalisée, une charte déontologique a été établie et un déontologue a été spécifiquement embauché et rattaché à la Direction générale des services.

Le système d'alerte antifraude de la Ville a permis de déjouer cette tentative de fausses factures, et ce dans un temps très rapide.

L'affaire est désormais entre les mains de la Justice et nous continuerons à tout mettre pour protéger les deniers publics.